L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 7 AVRIL 1848.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No 81, rue de Chartres, et No. 13, rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 7 AVRIL 1848.

Les nouvelles de France, et celles de l'Europe en général, sont d'une nature si grave, et si intéressent si vivement nos lecteurs, que nous leur consacrons aujourd'hui la plus grande partie de notre feuille. Pour ne rien omettre, nous avons dû supprimer quelques-unes des annonces de nos abonnés, qui nous le pardonneront.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.
Expédiée pour l'*Abeille*.
M[illegible] 5 heures 15 m. de [illegible]

Au Sénat des Etats-Unis, toute la séance du 30 a été consacrée au débat de la résolution félicitant la France sur l'établissement d'un gouvernement républicain. Une motion a été faite de déposer cette résolution sur le bureau, mais elle a été repoussée par un vote de 28 contre 14. Le Sénat s'est ensuite formé en séance exécutive, et on croit que c'est pour décider l'incarcération des [illegible] aux questions relatives au traité avec le Mexique et discuter les [illegible].

Dans la Chambre on a adopté le bill sur l'emprunt avec les amendements du Sénat, puis le reste de la séance a été consacré à des discussions sur [illegible] Orégon.

Des avis de New-York du 31 annoncent [illegible] à la Bourse [illegible]. [illegible]

[illegible] Le coton est stationnaire; les ventes ont été de [illegible].

[illegible] à vapeur du moulin de Hope, [illegible] a fait explosion; l'édifice a été détruit, et il y a eu 16 victimes.

La malle du Nord est arrivée ce matin.

Le vapeur des Etats-Unis *Virginia* est arrivé [illegible] Vera-Cruz. [illegible] de Vera-Cruz, mais nous [illegible] rien de nouveau dans cette ville. Nous [illegible] de Tampico jusqu'au 29 [illegible] rien d'important.

[illegible] M. J. Lyon vient de faire paraître [illegible] lithographie du général Taylor. La ressemblance est [illegible] de nous [illegible]. La lithographie est en vente [illegible] chez M. [illegible], et [illegible] M. Magey, [illegible] de la Bourse.

[illegible] MM. [illegible] sont arrivés avant hier à la Nouvelle-Orléans. [illegible]

[illegible]

L'OPÉRA FRANÇAIS A NEW-YORK.—On nous [illegible] de la Nouvelle-Orléans, [illegible] *Courrier des Etats-Unis*, que les artistes du Théâtre français viennent de former [illegible] à New-York [illegible]. Les principaux artistes sont Mmes Fleury-Joly, Lecourt, Sage et Mathieu, et MM. Mourtheny, Arnaud, Montaud, &c. [illegible]

EUROPE.

[illegible] de New-York et de Boston, [illegible] ne renferment [illegible] Europe. Ces avis [illegible] de leurs colonnes. [illegible]

Toute l'Europe est agitée; les événements de Paris et la nouvelle de la République à la [illegible] les plus graves résultats, et [illegible] toutes les [illegible].

[illegible]

FRANCE.—M. Goudchaux, ministre des finances a été remplacé par M. Garnier-Pagès [illegible] M. Goudchaux [illegible] du gouvernement [illegible].

Le gouvernement a organisé un comité de défense [illegible] la guerre [illegible], Bugeaud, Oudinot, Boileau, [illegible] et Moraes.

Tous les agents diplomatiques de la France ont été rappelés.

Le général [illegible] ambassadeur en Suisse [illegible] de M. d'Harcourt et de M. de Bussy, le premier comme ambassadeur en Espagne, le second à Rome.

L'amiral Trochard, commandant l'escadre de la Méditerranée, a envoyé son adhésion au nouveau gouvernement.

M. Berryer, le célèbre orateur légitimiste, a [illegible] Marseille. [illegible] la décision de l'Assemblée Nationale. C'est la seule ligne [illegible].

Le Moniteur [illegible] deux manifestes [illegible] l'abdication [illegible] la duchesse d'Orléans [illegible].

"Le gouvernement [illegible] le patriotisme de tous [illegible] ces nouvelles. Rien ne peut arrêter le changement opéré [illegible] la France." H. d'ORLEANS.

Le second document est rédigé dans le même sens. Les anciens employés du gouvernement se sont presque tous ralliés au nouvel ordre des choses afin de conserver leurs emplois. Il n'y a que le vicomte Simeon, directeur général [illegible] a été invité à accepter un emploi [illegible] nouveau gouvernement.

[illegible]

M. Ledru-Rollin, ministre [illegible]

La maison Gouin & Cie. [illegible] (sic) [illegible]

Un décret du gouvernement provisoire autorise [illegible] la vente [illegible] aux Tuileries, à Neuilly et dans les autres résidences royales.

Le club démocratique de Paris a publié un manifeste appelant tous les Allemands aux [illegible].

On rapporte que le duc d'Aumale et le prince de Joinville ont proclamé la république à Alger [illegible].

Le *Journal des Débats* s'est rallié à la cause républicaine.—Thiers, Barrot et Baland, ainsi que les partis dont ils sont les chefs, ont adhéré au nouveau gouvernement.

Il est fait que M. Jolivet a été tué pendant la révolution des trois jours. C'est au pont-tournant des Tuileries qu'il a été blessé à mort. On a découvert plus tard son cadavre enterré dans le jardin des Tuileries.

Les journaux de Londres affirment que l'ambassadeur de Prusse a déclaré au cabinet de la Reine que son gouvernement *n'interviendrait pas dans les affaires intérieures de la France*, c'est une reconnaissance implicite du gouvernement républicain.

DÉMONSTRATION DES AMÉRICAINS.

Les Américains résidant à Paris, en apprenant la formation d'un gouvernement provisoire, ont résolu d'exprimer leurs sympathies pour le peuple français. Ils se sont en conséquence réunis chez M. Lorenzo Draper, fils de l'ancien consul de ce nom, et le meeting a été organisé sous la présidence du vénérable G. W. Irving, ancien ambassadeur américain près la cour de Madrid. Un comité composé de MM. Goodrich, (Peter Parley) Thimner, Colman, Corbin et Berry, a rédigé une adresse.

Le 7 mars, environ 300 Américains se sont dirigés processionnellement vers l'Hôtel de Ville, au milieu des vivats prolongés de la foule, pour présenter l'adresse au Gouvernement provisoire. Reçus dans la salle de réception, M. Goodrich a présenté l'adresse au nom de ses compatriotes.

M. Arago a répondu au nom du gouvernement:

"Citoyens des Etats-Unis:— Nous sommes heureux de vous entendre exprimer les sentimens que vous venez de manifester; nous sommes heureux que ces sentimens soient exprimés par des citoyens d'une nation libre. Nous sommes surtout heureux de la manière dont vous appréciez les actes de la population parisienne. Vous savez quel courage les Français ont déployé dans le combat et la modération dont ils ont fait preuve après la victoire; vous avez vu également avec quelle promptitude le peuple s'est replacé sous la domination de la loi. Vous venez de déclarer avec raison qu'un peuple a le droit de se donner le gouvernement qu'il lui plaît. Voyez votre drapeau; les étoiles qui y brillent se sont accrues considérablement, et continueront à s'augmenter. (Bravo! bravo!)

Ce qui a été une source de bienfaits pour les Américains, le sera également pour le peuple français. Nous ne doutons pas que vos compatriotes ne partagent les sentimens qui vous ont conduits à l'Hotel de Ville. Nous ne doutons pas que dans votre pays on n'applaudisse aussi aux actes de la courageuse population de Paris. Messieurs, le vœu que nous formons, et qui se réalisera, c'est de voir la nation américaine et la nation française s'unir dans les liens d'une étroite amitié. (Applaudissemens)

Les Américains ont alors offert à M. Arago le drapeau américain et le drapeau français dont les plis se mêlaient fraternellement. M. Arago a reçu le double étendard, en disant: "Nous acceptons ce drapeau avec reconnaissance. Il sera placé à l'hôtel de ville, et j'espère que le despotisme ne cherchera jamais à l'en arracher."

M. Lamartine, ministre des affaires étrangères, a publié dans le *Moniteur* du 5 mars une circulaire adressée aux agents diplomatiques de la France; la voici:

CIRCULAIRE DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AUX AGENS DIPLOMATIQUES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Monsieur, vous connaissez les événemens de Paris, la victoire du peuple, son héroïsme, sa modération, son apaisement, l'ordre rétabli par le concours de tous les citoyens, comme si, dans cet interrègne des pouvoirs visibles, la raison générale était à elle seule le gouvernement de la France.

La révolution française vient d'entrer ainsi dans sa période définitive. La France est République: la République française n'a pas besoin d'être reconnue pour exister. Elle est de droit naturel, elle est de droit national. Elle est la volonté d'un grand peuple qui ne demande son titre qu'à lui-même. Cependant, la République française désirant entrer dans la famille des gouvernements institués comme une puissance régulière, et non comme un phénomène perturbateur de l'ordre européen, il est convenable que vous fassiez promptement connaître au gouvernement près duquel vous êtes accrédité, les principes et les tendances qui dirigeront désormais la politique extérieure du gouvernement français.

La proclamation de la République française n'est un acte d'agression contre aucune forme de gouvernement dans le monde. Les formes de gouvernement ont des diversités aussi légitimes que les diversités de caractère, de situation géographique et de développement intellectuel, moral et matériel chez les peuples. Les nations ont, comme les individus, des âges différens. Les principes qui les régissent ont des phases successives. Les gouvernements monarchiques, aristocratiques, constitutionnels, républicains, sont l'expression de ces différens degrés de maturité du génie des peuples. Ils demandent plus de liberté à mesure qu'ils se sentent capables d'en supporter davantage; ils demandent plus d'égalité et de démocratie à mesure qu'ils sont inspirés par plus de justice et d'amour pour le peuple. Question de temps. Un peuple se perd en devançant l'heure de cette maturité, comme il se déshonore en la laissant échapper sans la saisir. La monarchie et la République ne sont pas, aux yeux des véritables hommes d'Etat, principes absolus qui se combattent à mort; ce sont des faits qui se contrastent et qui peuvent vivre face à face, en se comprenant et en se respectant.

La guerre n'est donc pas le principe de la République française, comme elle en devint la fatale et glorieuse nécessité en 1792. Entre 1792 et 1848, il y a un demi-siècle. Revenir, après un demi-siècle, au principe de 1792 ou au principe de conquête de l'empire, ce ne serait pas avancer, ce serait rétrograder dans le temps. La révolution d'hier est un pas en avant, non en arrière. Le monde et nous, nous voulons marcher à la fraternité et à la paix.

Si la situation de la République française, en 1792, expliquait la guerre, les différences qui existent entre cette époque de notre histoire et l'époque où nous sommes, expliquent la paix. Ces différences, appliquez-vous à les comprendre et à les faire comprendre autour de vous.

En 1792, la nation n'était pas une. Deux peuples existaient sur un même sol. Une lutte terrible se prolongeait encore entre les classes dépossédées de leurs privilèges et les classes qui venaient de conquérir l'égalité et la liberté. Les classes dépossédées s'unissaient avec la royauté captive et avec l'étranger jaloux pour nier sa révolution à la France, et pour lui réimposer la monarchie, l'aristocratie et la théocratie par l'invasion. Il n'y a plus de classes distinctes et inégales aujourd'hui. La liberté a tout affranchi. L'égalité devant la loi a tout nivelé. La fraternité, dont nous proclamons l'application et dont l'assemblée nationale doit organiser les bienfaits, va tout unir. Il n'y a pas un seul citoyen en France, à quelque opinion qu'il appartienne, qui ne se rallie au principe de la patrie avant tout, et qui ne la rende, par cette union même, inexpugnable aux tentatives et aux inquiétudes d'invasion.

En 1792, ce n'était pas le peuple tout entier qui était entré en possession de son gouvernement; c'était la classe moyenne seulement qui voulait exercer la liberté et en jouir. Le triomphe de la classe moyenne alors était égoïste, comme le triomphe de toute oligarchie. Elle voulait retenir pour elle seule les droits de tous. Il fallait pour cela opérer une diversion forte à l'avènement du peuple, en le précipitant sur les champs de bataille, pour l'empêcher d'entrer dans son propre gouvernement. Cette diversion, c'était la guerre. La guerre fut la pensée des *Monarchiens* et des *Girondins*; ce ne fut pas la pensée des Démocrates plus avancés, qui voulaient, comme nous, le règne sincère, complet et régulier du peuple lui-même, en comprenant dans ce nom toutes les classes, sans exclusion et sans préférence, dont se compose la Nation.

En 1792, le peuple n'était que l'instrument de la révolution, il n'en était pas l'objet. Aujourd'hui la révolution s'est faite par lui et pour lui. Il est la révolution elle-même. En y entrant, il y apporte ses besoins nouveaux de travail, d'industrie, d'instruction, d'agriculture, de commerce, de moralité, de bien-être, de propriété, de vie à bon marché, de navigation, de civilisation enfin, qui sont tous les besoins de paix! Le peuple et la paix, c'est un même mot.

En 1792, les idées de la France et de l'Europe n'étaient pas préparées à comprendre et à accepter la grande harmonie des nations entr'elles, au bénéfice du genre humain. La pensée du siècle qui finissait n'était que dans la tête de quelques philosophes. La philosophie est populaire aujourd'hui. Cinquante années de liberté de penser, de parler et d'écrire ont produit leur résultat. Les livres, les journaux, les tribunes ont opéré l'apostolat de l'intelligence européenne. La raison rayonnant de partout, par dessus les frontières des peuples, a créé entre les esprits cette grande nationalité intellectuelle qui sera l'achèvement de la révolution française et la constitution de la fraternité internationale sur le globe.

Enfin, en 1792, la liberté était une nouveauté, l'égalité était un scandale, la République était un problème. Le titre des peuples, à peine découvert par Fénelon, Montesquieu, Rousseau, était tellement oublié, enfoui, profané par les vieilles traditions féodales, dynastiques, sacerdotales, que l'intervention la plus légitime du peuple dans ses affaires paraissait une monstruosité aux hommes d'Etat de l'ancienne école. La démocratie faisait trembler à la fois les trônes et les fondements des sociétés. Aujourd'hui les trônes et les peuples se sont habitués au mot, aux formes, aux agitations régulières de la liberté exercée dans des proportions diverses presque dans tous les Etats, même monarchiques. Ils s'habitueront à la République, qui est sa forme complète chez les nations plus mûres. Ils reconnaîtront qu'il peut y avoir dans la République, non-seulement un ordre meilleur, mais qu'il peut y avoir plus d'ordre véritable dans ce gouvernement de tous pour tous, que dans le gouvernement de quelques-uns pour quelques-uns.

Mais en dehors de ces considérations désintéressées, l'intérêt seul de la consolidation et de la durée de la République inspirerait aux hommes d'Etat de la France des pensées de paix. Ce n'est pas la patrie qui court les plus grands dangers dans la guerre; c'est la liberté. La guerre est presque toujours une dictature. Les soldats oublient les institutions pour les hommes. Les trônes tentent les ambitieux. La gloire éblouit le patriotisme. Le prestige d'un nom victorieux voile l'attentat contre la souveraineté nationale. La République veut de la gloire, sans doute, mais elle la veut pour elle-même, et non pour des César ou des Napoléon!

"Ne vous y trompez pas néanmoins; ces idées que le Gouvernement provisoire vous charge de présenter aux puissances, comme gage de sécurité européenne, n'ont pas pour objet de faire pardonner à la République l'audace qu'elle a eue de naître; encore moins de demander humblement la place d'un grand droit et d'un grand peuple en Europe; elles ont un plus noble objet: faire réfléchir les souverains et les peuples, ne pas leur permettre de se tromper involontairement sur le caractère de notre révolution; donner son vrai jour et sa physionomie juste à l'événement, donner des gages à l'humanité enfin, avant d'en donner à nos droits et à notre honneur, s'ils étaient méconnus ou menacés.

"La République française n'intentera donc la guerre à personne. Elle n'a pas besoin de dire qu'elle l'acceptera, si on pose des conditions de guerre au peuple français. La pensée des hommes qui gouvernent en ce moment la France est celle-ci: heureuse, la France, si on lui déclare la guerre, et si on la contraint ainsi à grandir en force et en gloire, malgré sa modération! Responsabilité terrible à la France si la République déclare elle-même la guerre sans y être provoquée! Dans le premier cas, son génie martial, son impatience d'action, sa force accumulée pendant tant d'années de paix, la rendraient invincible chez elle, redoutable peut-être au-delà de ses frontières. Dans le second cas, elle tournerait contre elle les souvenirs de ses conquêtes, qui désaffectionnent les nationalités, et elle compromettrait sa première et sa plus universelle alliance: l'esprit des peuples et le génie de la civilisation.

D'après ces principes, monsieur, qui sont les principes de la France de sang-froid, principes qu'elle peut présenter sans crainte comme sans défi à ses amis et à ses ennemis, vous voudrez bien vous pénétrer des déclarations suivantes:

Les traités de 1815 n'existent plus en droit aux yeux de la République française; toutefois, les circonscriptions territoriales de ces traités sont un fait qu'elle admet comme base et comme point de départ dans ses rapports avec les autres nations.

Mais, si les traités de 1815 n'existent plus que comme faits à modifier d'un accord commun et si la République déclare hautement qu'elle a pour droit et pour mission d'arriver régulièrement et pacifiquement à ces modifications, le bon sens, la modération, la conscience, la prudence de la République existent, et sont pour l'Europe une meilleure et plus honorable garantie que les lettres de ces traités si souvent violés ou modifiés par elle.

Attachez vous, monsieur, à faire comprendre et admettre de bonne foi cette émancipation de la République des traités de 1815, et à montrer que cette franchise n'a rien d'inconciliable avec le repos de l'Europe.

Ainsi, nous le disons hautement: Si l'heure de la reconstruction de quelques nationalités opprimées en Europe, ou ailleurs, nous paraissait avoir sonné dans les decrets de la Providence; si la Suisse, notre fidèle alliée depuis François Ier, était contrainte ou menacée dans le mouvement de croissance qu'elle opère chez elle pour prêter une force de plus au faisceau des gouvernements démocratiques; si les Etats indépendans de l'Italie étaient envahis; si l'on imposait des limites ou des obstacles à leurs transformations intérieures; si on leur contestait à main armée le droit de s'allier entre eux pour consolider une patrie italienne, la République française se croirait en droit d'armer elle-même pour protéger ces mouvements légitimes de croissance et de nationalité des peuples.

La République, vous le voyez, a traversé du premier pas l'ère des proscriptions et des dictatures. Elle est décidée à ne jamais voiler la liberté au dedans. Elle est décidée également à ne jamais voiler son principe démocratique au dehors. Elle ne laissera mettre la main de personne entre le rayonnement pacifique de sa liberté et le regard des peuples. Elle se proclame l'alliée intellectuelle et cordiale de tous les droits, de tous les progrès, de tous les développements légitimes d'institutions des nations qui veulent vivre du même principe que le sien. Elle ne fera point de propagande sourde ou incendiaire chez ses voisins. Elle sait qu'il n'y a de libertés durables que celles qui naissent d'elles-mêmes sur leur propre sol. Mais elle exercera, par la lueur de ses idées, par le spectacle d'ordre et de paix qu'elle espère donner au monde, le seul et honnête prosélytisme, le prosélytisme de l'estime et de la sympathie. Ce n'est point là la guerre, c'est la nature. Ce n'est point là incendier le monde, c'est briller de sa place sur l'horizon des peuples pour les devancer et les guider à la fois.

Nous désirons, pour l'humanité, que la paix soit conservée. Nous l'espérons même. Une seule question de guerre avait été posée, il y a un an, entre la France et l'Angleterre. Cette question de guerre, ce n'était pas la France républicaine qui l'avait posée, c'était la dynastie. La dynastie emporte avec elle ce danger de guerre qu'elle avait suscité pour l'Europe par l'ambition toute personnelle de ses alliances de famille en Espagne. Ainsi cette politique domestique de la dynastie déchue, qui pesait depuis dix-sept ans sur notre dignité nationale, pesait en même temps, par ses prétentions à une couronne de plus à Madrid, sur nos alliances libérales et sur la paix. La République n'a point d'ambition. La République n'a point de népotisme. Elle n'hérite pas des prétentions d'une famille. Que l'Espagne se régisse elle-même; que l'Espagne soit indépendante et libre. La France, pour la solidité de cette alliance naturelle, compte plus sur la conformité de principes que sur les successions de la maison de Bourbon!

Tel est, monsieur, l'esprit des conseils de la République. Tel sera invariablement le caractère de la politique franche, forte et modérée que vous aurez à représenter.

La République a prononcé en naissant, et au milieu de la chaleur d'une lutte non provoquée par le peuple, trois mots qui ont révélé son âme et qui appelleront sur son berceau les bénédictions de Dieu et des hommes: *Liberté, Egalité, Fraternité*. Elle a donné le lendemain, par l'abolition de la peine de mort en matière politique, le véritable commentaire de ces trois mots au dedans; donnez-leur aussi leur véritable commentaire au dehors.

Le sens de ces trois mots appliqués à nos relations extérieures est celui-ci: affranchissement de la France des chaînes qui pesaient sur son principe et sur sa dignité; récupération du rang qu'elle doit occuper au niveau des grandes puissances européennes; enfin, déclaration d'alliance et d'amitié à tous les peuples. Si la France a la conscience de sa part de mission libérale et civilisatrice dans le siècle, il n'y a pas un de ces mots qui signifie *guerre*. Si l'Europe est prudente et juste, il n'y a pas un de ces mots qui ne signifie *paix*.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

LAMARTINE,
Membre du Gouvernement provisoire de la République et ministre des affaires étrangères.

Le gouvernement provisoire a reçu une députation du comité central des chartistes de Londres, chargée de présenter une adresse adoptée à un meeting tenu le 2 mars à Londres.

M. Garnier Pagès y a répondu au nom du gouvernement provisoire, et la députation s'est retirée aux cris de "Vive la République!"

Plusieurs lettres ont été adressées au gouvernement provisoire par les membres de l'ancienne famille impériale; nous en reproduisons deux qui sont encore inédites.

Messieurs—Au moment de la victoire du peuple, je me suis rendu à l'hôtel de ville. Le devoir de tout bon citoyen est de se joindre au gouvernement provisoire de la République. Il me semble que c'est le premier devoir que l'on doive remplir; je serai heureux de voir employer utilement mon patriotisme.

Recevez, etc. NAPOLEON BONAPARTE.
PARIS, 26 février.

Messieurs—Le peuple de Paris a détruit par son héroïsme les derniers vestiges de l'invasion étrangère. Je m'empresse de sortir de l'exil pour me placer sous les étendards de la République.

Sans autre ambition que celle de servir mon pays, j'annonce mon arrivée aux membres du gouvernement provisoire et je leur donne l'assurance de mon dévouement à la cause qu'ils représentent, aussi bien que de ma sympathie pour eux-mêmes personnellement.

PARIS, 28 février.
NAPOLEON LOUIS BONAPARTE.

Le gouvernement provisoire n'en a pas moins prié le prince Louis, de se tenir encore à l'écart pendant quelque temps. Voici ce que nous lisons dans une correspondance anglaise:

Folkstone, 2 mars.

"Le prince Louis-Napoleon et le général d'Houdetot sont arrivés ici ce matin, sur le *Lord Warden*. Le prince m'a dit qu'à son arrivée à Paris, il s'était mis en communication avec le gouvernement provisoire et lui avait offert ses services.

"Une correspondance s'est établie, et, en raison de l'état des affaires, le prince a été prié de sortir de France pour quelque temps. Le prince m'a assuré que la duchesse d'Orléans était maintenant en sûreté en Allemagne.

(*London Standard*)

ALLEMAGNE—La révolution française a été suivie de graves résultats en Allemagne.

Des troubles sérieux ont éclaté dans les provinces rhénanes. A Cologne, la populace s'est réunie, le 3 mars, devant l'hôtel de ville et a réclamé la concession de certains privilèges. Elle ne demandait rien moins que le suffrage universel, la liberté de la presse, l'abolition de l'armée permanente, la création de la garde nationale, etc, etc.

Elberfield, ville manufacturière, a suivi l'exemple de Cologne; Dusseldorf s'est prononcé dans le même sens.

Le gouvernement des provinces rhénanes a promis de faire parvenir au roi les vœux de la population. En attendant, toutes les garnisons sont sur le pied de guerre, et tous les officiers et soldats en congé ont été rappelés.

A Sarrelouis et à Sarrebruck, villes fortifiées, il y a eu également de grandes manifestations populaires. Les autorités ont ordonné aux Français qui y résidaient de s'en éloigner.

A Mayence, dans le Hesse Darmstadt, la nouvelle de la révolution française est arrivée au milieu des folies du carnaval. Deux cents citoyens se sont mis immédiatement en route pour Darmstadt, porteurs d'une pétition réclamant la liberté de la presse et la création d'un parlement germanique.

Les mêmes scènes se sont renouvelées à Carlsruhe, dans le grand duché de Bade. Le grand duc a publié un manifeste invitant les bons citoyens à l'aider dans la répression de l'esprit révolutionnaire.

A Hanau, dans le Hesse Cassel, le peuple a résolu dans une immense réunion d'adresser une pétition à l'Electeur demandant la formation d'un nouveau ministère et la dissolution de la chambre. L'Electeur a accédé à presque toutes les demandes de ses sujets.

Nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer toutes les révolutions pacifiques de ce genre qui ont bouleversé la physionomie d'ordinaire si calme de l'Allemagne. La commotion a été générale; on en a ressenti les effets dans le Wurtemberg et même à Francfort. Dans la Saxe et dans la Bavière, le peuple élève aussi des prétentions inconnues jusqu'alors, et qui mettent le gouvernement dans un grand embarras.

Le roi de Prusse, en apprenant les événemens de Paris, a ordonné immédiatement au baron d'Arnim de revenir à Berlin. Dans un conseil de cabinet tenu le 28 février, il a été décidé que l'armée se tiendrait prête à marcher au premier signal. Le roi, dans son discours de clôture, a annoncé qu'il permettrait aux comités d'Etat de se réunir désormais périodiquement.

A Munich, le peuple a attaqué l'arsenal et s'en est emparé après quelques heures de combat. Six mille hommes armés de mousquets, de sabres, de haches et de lances se sont ensuite dirigés sur le Palais Royal. Les troupes du gouvernement leur ont barré le passage, mais n'ont pas voulu exécuter l'ordre de charger. Le prince Charles, frère du roi, s'est alors présenté au milieu de la foule, qui poussait des cris de "Vive la République", et a déclaré au peuple que le roi convoquerait la chambre pour le 16 et qu'il accorderait à ses sujets tout ce qu'ils demandaient. Cette déclaration a produit un excellent effet. L'émeute s'est dissipée en criant "Vive le prince Charles."

Une grande panique régnait à Hambourg. Les bons du trésor étaient tombés à 3 pour cent, et l'on appréhendait de grands désastres commerciaux. Il y a eu des tentatives d'insurrection, mais les autorités sont parvenues à les réprimer.

RUSSIE—L'Empereur a donné l'ordre de concentrer des forces considérables sur la frontière d'Autriche; le prince Paskewitch doit les commander.

ESPAGNE—Narvaez a lu au Congrès un projet de loi tendant à accorder au gouvernement des pouvoirs extraordinaires. Cette mesure a surpris tout le monde. On assure que l'armée doit être augmentée considérablement, et qu'un corps de 30,000 hommes sera dirigé sur la frontière de France. On disait bas tout que le commandement de ce corps serait offert au duc de Montpensier. Le duc d'Ahumada est parti pour ramener en Espagne le jeune beau-frère de la reine. Il avait ordre de se rendre à Bayonne et de réclamer la protection de la république française pour l'infante, femme du duc de Montpensier.

Le gouvernement garde le silence le plus absolu sur les événemens de France, les dépêches télégraphiques ne sont pas publiées, et les feuilles françaises ne peuvent pénétrer en Espagne. La reine elle-même paraît ignorer ce qui se passe en France. Elle a mandé près d'elle le duc de Glucksberg pour lui demander ce qu'était devenu sa sœur. L'ambassadeur a répondu qu'il l'ignorait, et qu'il ne pouvait rien apprendre à sa majesté. Cette réponse a plongé Isabelle dans une profonde douleur.

ITALIE—Le 2 mars, la loi martiale a été proclamée à Milan, et dès ce moment les banquiers ont refusé d'accepter les billets de banque autrichiens. La guerre semble inévitable entre la Sardaigne et l'Autriche.

Le roi Charles Albert a rassemblé une armée de 60,000 hommes sur ses frontières pour surveiller les mouvemens des Autrichiens. La jeunesse de la Lombardie a offert ses services au roi, à condition qu'on la placerait toujours à l'avant-garde.

SUISSE—Neufchâtel s'est déclaré république indépendante, le 29 février, et a organisé immédiatement un gouvernement provisoire. Les membres de l'ancien gouvernement se sont retirés à Berlin.

SICILE—On a reçu des avis de Palerme jusqu'au 19. Lord Minto a adressé au gouvernement napolitain un ultimatum portant 1°, que la Sicile sera constituée en un royaume séparé de celui de Naples; 2o qu'elle aura un gouvernement et un parlement distincts, 3° que le roi de Naples sera en même temps le roi de Sicile; 4°. que les dépenses du double royaume seront réglées par des commissaires siciliens et napolitains—Le roi a donné, en particulier, à Lord Minto l'assurance que l'ultimatum serait favorablement accueilli.

INDES—Les nouvelles de l'Inde sont assez tristes sous le rapport commercial et nulles sous le rapport politique.

La grande question du jour, du moment, c'est sans contredit l'amélioration immédiate du sort des ouvriers, des *travailleurs* comme on les appelle aujourd'hui en France. Cette question, d'où peuvent sortir de grands désordres, préoccupe vivement les esprits.

Le *National*, en annonçant aux classes ouvrières que le Gouvernement Provisoire prépare des mesures que les circonstances réclament impérieusement, ajoute:

"Il faut bien que les gens sensés aient le courage de le dire. La question qu'on est convenu d'appeler du travail ou des salaires, qui est aussi la question du capital, ne saurait être l'œuvre d'un jour, ni celle de quelques hommes. Elle embrasse des rapports nombreux, et comporte une attention, des enquêtes, un débat, qui exigent du calme et du temps. On n'improvise pas des réformes de cette nature. Le moins qu'on puisse attendre de l'équité des ouvriers, c'est qu'ils ajournent, sinon leurs réclamations (il est bon, il est nécessaire qu'elles se produisent), mais du moins la solution qu'elles comportent, jusqu'au jour d'une discussion générale, complète et régulière.

Voici, à ce propos quelques unes des bases arrêtées par le *Congrès de l'Agriculture*, assemblée composée d'hommes spéciaux et éclairés de toutes les parties de la France, et qu'il soumet à la considération du Gouvernement Provisoire:

"1o. L'association libre est la base fondamentale de l'organisation du travail;

"2o. L'association libre entre les propriétaires ou chefs d'exploitation et les travailleurs serait réglée de manière à ce que le capital, le talent et le travail prélevassent dans les bénéfices une part proportionnelle, convenue et stipulée au contrat;

"3o. Après le prélèvement du minimum dû au travail, au capital et au talent, le bénéfice net restant serait partagé dans la proportion convenue au contrat;

"4o. Tout travailleur qui aura été attaché à une exploitation pendant un temps suffisamment long et convenu au contrat devrait recevoir une part proportionnelle dans la plus value du sol, qui résulterait de sa gestion ou de son travail;

"5o. Il sera pris par l'Etat des mesures pour qu'une portion de la part des bénéfices afférente au travailleur chef de famille soit affectée à la nourriture des enfans, pendant qu'ils recevront l'instruction qui est gratuite et obligatoire pour tous.

"9o. L'Etat ne doit se faire chef d'atelier qu'autant que l'exigent les besoins des travailleurs inoccupés et sans instruments de travail. Il devra dans tous les cas éviter de faire une concurrence dépressive à l'industrie privée."

LA PRESSE—Malgré l'harmonie qui semble régner parmi les journaux français sur les grandes questions qui occupent les esprits et sur la voie que suit le gouvernement provisoire en marchant à leur solution, il n'y a pas unanimité. Voici en quels termes, M. de Girardin termine un long article sur la situation, dans le journal la Presse du 4 mars:

La république ne se mène pas comme la monarchie. La monarchie peut aller sans se presser; il faut que la république aille vite et droit. Toute minute qu'elle perd est un danger qu'elle aggrave. Sa prudence doit se cacher sous l'audace, car à visage découvert la prudence serait prise pour de la peur.

Déjà un temps précieux, huit jours ont été perdus; on ne saurait trop se hâter de le regagner.

Ce qui était urgent, on ne l'a pas fait encore:

L'appel à la nation.
Le manifeste à l'Europe!
Ce qui était au moins inutile, on l'a fait;

On s'est jeté avidement sur toutes les positions, sur toutes les places, auxquelles on aurait dû s'abstenir de toucher, afin que l'Europe et la France vissent bien que ce n'étaient pas des ambitions, mais des principes qui avaient triomphé.

Nous ne voulons préciser ici aucun fait, citer aucun nom, mais de toutes parts nous entendions s'élever des clameurs et jaillir des sarcasmes

La République discréditée, la France serait perdue!

Ce cri d'alarme que nous jetons n'est pas celui d'un journal, c'est celui d'une sentinelle. Un gouvernement vient de tomber sous un mot célèbre: *La révolution du mépris*; malheur à nous, si le gouvernement qui vient de se fonder s'écroulait sous un autre mot qui déjà se répand: *La révolution du ridicule*.

Organisez, ne désorganisez pas.
N'usurpez pas les places, méritez-les.

Créez-vous des titres qui vous illustrent, cela est plus pressé que d'abolir ceux que l'histoire a consacrés, ceux que Napoléon a signés les lendemains de ses immortelles victoires.

PARIS, *dimanche* 5 *mars*.— Un spectacle imposant a été donné aujourd'hui à la population. Les honneurs funèbres ont été rendus aux citoyens morts pour la liberté dans les journées des 22, 23 et 24 février.

La garde nationale était sur pied; des détachemens de ligne, des dragons, des artilleurs, des cuirassiers; des centaines de députations de tous les états, de la presse, des écoles, tous les grands corps constitués de la magistrature, des sciences, des arts et des lettres, grossissaient la procession.

Le service funèbre a commencé à midi, dans l'église de la Madeleine, où avaient été introduites toutes les députations. 600 choristes et instrumentistes ont exécuté, au milieu de l'attention et de l'admiration générale, la Marseillaise, un morceau de Guillaume Tell, un passage de la Création d'Hayden, un chœur de Moïse, &c. Cette messe musicale a produit un effet immense. Pour arriver à ce résultat, des choristes avaient été empruntés à tous les théâtres, par la direction de l'Opéra.

A deux heures, le service était terminé, et le cortége se mettait en marche pour se rendre à la colonne de Juillet, en suivant la ligne des boulevards. Le défilé a duré plus de deux heures. La tête du cortége atteignait la place de la Bastille à trois heures.

Les membres du gouvernement provisoire suivaient. On remarquait avec peine l'absence de M. de Lamartine, que l'extrême fatigue retenait chez lui. On s'est rangé autour de la colonne, ornée de flammes tricolores et de banderoles funèbres.

Au pied de la colonne, MM. Dupont de l'Eure, Cremieux et Garnier-Pagès ont prononcé de courtes allocutions.

Après quelques chaleureuses paroles d'un combattant de Juillet, M. Dupont (de l'Eure) a dit avec émotion:

"Honneur à tout jamais aux généreuses victimes de la révolution de Février! Vive la République!"

Les membres du gouvernement provisoire se retirent au milieu des acclamations.

Le cortége continue à défiler pendant une heure, avec un ordre admirable.

Au moment où les membres du gouvernement provisoire rentraient à l'Hotel-de-Ville, escortés de la garde nationale, des élèves de l'Ecole Polytechnique, de l'Ecole de Saint-Cyr, et d'un nombreux concours de citoyens, M. Marie a prononcé l'allocution suivante:

"Citoyens,

"Nous venons d'accomplir une grande et belle journée. Aujourd'hui nous avons assis sur des bases inébranlables la République, que vous avez conquise par votre force et par votre courage. Après avoir honoré ceux qui sont morts pour la sainte cause de la liberté, songeons à rendre grande, puissante, notre patrie républicaine.

"Citoyens, nous rentrons dans cet Hôtel de Ville, témoin fidèle des révolutions qui ont agité la France, siège de la révolution nouvelle. Désormais il réunira à la grandeur des souvenirs la majesté d'une révolution faite par le peuple et pour le peuple." [*Presse*

—Les journaux de Londres blâment d'un commun accord le passage du manifeste dans lequel M. de Lamartine exprime la conviction qu'en droit les traités de 1815 ne subsistent plus, bien que les circonscriptions territoriales qu'ils ont tracées doivent servir de point de départ à une révision à faire d'un commun accord. Si l'on considère, dit le *Chronicle*, les circonstances dans lesquelles ces traités ont été conclus, et si l'on n'oublie pas que les puissances auraient pu rendre ces traités beaucoup plus onéreux pour la France, on demeurera convaincu que cette déclaration (que les traités ne sont pas obligatoires) eut pu être épargnée. Le *Times* tient le même langage autour de la même idée. Or, c'est faux, complètement faux que les puissances se présentaient en 1814 et 1815 comme des amies de la France, ou ce ne demandaient, désintéressées, à restaurer que le principe de souveraineté monarchique, n'avaient pas le désir de se partager notre sol. [illegible] la France, [illegible] leur pouvoir. [illegible] en ce qui touche la modération des traités.

Quant à ce que dit M. de Lamartine, qu'il ne [illegible] de Pologne par les traités, [illegible] l'indépendance de Cracovie. [illegible] pour pousser le Rhin et sur le [illegible]. C'est aussi ce qu'est exprimé le chef actuel du foreign office. Le mandat français n'a pas été [illegible].

Le droit diplomatique sur lequel repose la distribution des territoires et des peuples, non seulement est contraire au droit national et à l'équité, mais il a été viole outrageusement par ceux-là mêmes qui l'avaient établi, à la suite de la fraude, de la violence. Les circonscriptions territoriales de l'Europe sont un fait qu'une grave considération, et ce qui ne peut devenir un droit que par le consentement formel des peuples. Pour la France, désormais, au delà des frontières, il n'y a pas seulement des gouvernemens, il y a aussi des peuples. *Siècle*, 2 mars

SIR ROBERT PEEL ET LORD BENTINCK.

A la Chambre des Communes, le 6 mars, le célèbre baronnet a parlé sur la Révolution de Février. Il ne pense pas, a-t-il dit, que la guerre doive nécessairement résulter des événemens si surprenans qui viennent de s'accomplir en France, il est convaincu que l'Angleterre s'abstiendra scrupuleusement de toute intervention dans les affaires de ce pays, cependant il ne pense pas qu'on ne doive prendre aucune précaution, lorsqu'un grand peuple vient d'entrer dans des conditions dont on ne saurait encore prévoir l'issue. La France s'est retirée avec égards, avec ménagement, et ce qui n'a [illegible]. L'Angleterre est tenue de ne pas rentrer dans la voie qu'on a suivie de 1792 à 1815. Lorsque, après avoir accueilli de nobles exilés, toute hospitalité a été exploitée pour troubler les arrangements politiques de l'Europe, on en a fait, ne n'est pas à le déclarer, un usage condamnable." L'honorable baronnet termine en exprimant, au bruit des applaudissements, l'espoir que la France se montrera, sous la forme républicaine, exempte de tout esprit d'agression et d'ambition territoriale qui pourrait causer un préjudice irréparable au monde civilisé.

Lord Bentinck, après avoir témoigné son admiration pour le courage et la sagesse du peuple français, s'excuse de ne pouvoir oublier que ces hautes qualités ne sont pas inconciliables avec l'amour de la gloire militaire, et il ne saurait, dit-il, s'empêcher de prévoir le cas où l'Angleterre serait entraînée à faire la guerre à la France, si cette puissance voulait enlever à la Prusse la province rhénane qui lui est garantie par les traités.

Parmi les actes officiels du gouvernement provisoire nous trouvons, en date du 9 mars:

1o. La création, dans toutes les villes industrielles et commerciales, d'un comptoir national d'escompte, dont le capital sera formé par tiers. Le premier tiers en argent, par les souscripteurs, le second, en obligations, par les villes, et le troisième en bons du trésor par l'état.

2o Le comptoir national de Paris est créé, au capital de 20 millions.

3o L'intérêt de l'argent versé par les citoyens dans les caisses d'épargne est fixé à cinq pour cent, à dater du 10 mars.

4o Les indemnités et réclamations à régler, par suite des journées de février, le seront par une commission spéciale nommée par le maire de Paris.

5o Le pavillon et le drapeau national sont rétablis tels que les avait fixés la Convention nationale, par son décret du 27 pluviose an 2, les couleurs étant rangées dans l'ordre suivant: le bleu, attaché à la hampe, le blanc au milieu, le rouge flottant à l'extrémité.

6o L'île Bourbon reprend son nom républicain d'île de la Reunion.

7o La durée du travail effectif, dans Paris et la banlieue, est fixée à dix heures pour toutes professions.

—Les décorés de juillet 1830, au nombre de plus de 300, se sont présentés au gouvernement provisoire pour apporter leur adhésion à la République. M. Garnier-Pagès, chargé de les recevoir, leur a fait une courte allocution, dont nous donnons quelques passages.

"Citoyens,

"Nous étions avec vous à la première révolution; membre du Gouvernement provisoire, je vous exprime la satisfaction que j'ai à voir de vieux amis.

"En 1830, votre courage a chassé la restauration; c'était une vieille dynastie, c'était une défection pour la France, car, comme on l'a dit, elle était rentrée sur le cheval d'un Cosaque.

En 1848, un roi parjure a méconnu son origine; il s'est retourné contre les hommes de Juillet. Il avait voulu détruire tous les beaux sentiments, il semait la corruption. Il a violé la loi; le peuple s'est levé en s'appuyant sur ses droits; il a dit: *L'heure est sonnée*.

"L'heure a sonné; il faut que la justice de Dieu s'accomplisse. Le grand peuple de Paris a de nouveau balayé cette dynastie et a établi à jamais sur des bases solides la glorieuse révolution. (Bravos prolongés.)

"La République existera toujours, à tout jamais (Oui! oui!), car elle aura pour devise: Liberté, Egalité, et elle aura pour la diriger la morale et la justice. (Vive la République! vive la République!)

Le gouvernement provisoire a également reçu, le même jour, en députation solennelle, la Cour de Cassation; la Faculté de Médecine de Paris, ayant à sa tête M. Bouillaud, son doyen; la Société démocratique polonaise, dont le but est la reconstitution de la Pologne; les écoles Polytechnique, de St-Cyr, d'Alfort, du Val-de-Grâce, des Beaux-Arts, &c.

Tribunal du Commerce, 3 mars—Cette séance s'est consacrée à la reconnaissance du gouvernement provisoire. Une foule considérable emplit la salle. Une députation va recevoir le ministre de la Justice, M. Cremieux, qui s'exprime ainsi, en réponse au discours qui lui est adressé par le président:

"Citoyens, la paix est le premier besoin des peuples; le temps des conquêtes est passé; les conquêtes ne se feront plus que par la parole.

"....Le peuple s'est levé, et, quand le peuple se lève, les révolutions sont bientôt faites.... Il n'y a qu'un peuple comme le nôtre qui se jette au milieu de la mitraille comme on marche à une fête, et qui, après la victoire, quitte son fusil pour reprendre l'outil du travail. Soyons donc fiers d'appartenir à ce peuple qui n'a pas son égal dans le monde.

"La magistrature la plus populaire, c'est, sans contredit, celle du tribunal de commerce, puisqu'elle touche au peuple et qu'elle émane de son élection.

"Dans peu de jours, vous connaîtrez les dispositions du gouvernement provisoire vis à vis des puissances étrangères. La République n'a pas besoin qu'on la reconnaisse, elle éclate comme le soleil (Vifs applaudissemens) Elle ne veut épouvanter personne, elle marche d'elle-même: c'est la fille du peuple, de notre peuple à nous.

"....Nous connaissons nos devoirs, nous les remplirons; nous appellerons la population française à décider de qui elle entend confier ses destinées; continuez à nous soutenir jusqu'au jour prochain où l'Assemblée nationale sortira des suffrages de tous, car tous seront appelés à la former et à former la République, qui sera pour longtemps le gouvernement de ce pays.

"Souvenez-vous en, citoyens, la République, c'est la France, c'est la patrie. Plus de distinctions; le peuple, c'est tout le monde;—tout le monde, c'est le peuple.

—Le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon a, le 27 février, adressé au clergé de son diocèse une circulaire, dans laquelle on remarque les phrases suivantes:

"....Ce n'est pas nous, toujours occupés des intérêts éternels, qui nous étonnerons d'entendre dire que la main de Dieu renverse les trônes dans sa justice, et brise les couronnes.

"....Donnez aux fidèles l'exemple de l'obéissance et de la soumission à la République. Vous formez souvent le vœu de jouir de cette liberté qui rend nos frères des Etats-Unis si heureux; cette liberté, vous l'aurez. Le drapeau de la République sera toujours pour la religion un drapeau protecteur.

"....Concourez à toutes les mesures qui pourront améliorer le sort des ouvriers. Il faut espérer qu'on montrera enfin un intérêt sincère et efficace à la classe laborieuse."

—Voici quel est l'état effectif des forces militaires de la France, d'après les documents qui ont servi de base aux dernières prévisions budgétaires. Effectif entretenu au drapeau, 377,129 hommes,—en réserve, 86,312 hommes,—bataillons de Paris, 25,000 hommes,—total, 488,440 hommes—Il faut ajouter à ce chiffre 50,000 environ soldats de la classe de 1847, celles qui n'ont pas de non valeurs. En cas de guerre, ce contingent deviendrait immédiatement disponible, ce qui ferait un total de 538,440 hommes. L'effectif de l'armée d'Afrique est évalué à 90,000 hommes, et pourrait, sans danger pour la domination française, être réduit à 60,000.

Il resterait donc encore pour la face à une guerre continentale un noyau d'armée permanente de près de 500,000 hommes.—Les vingt-quatre bataillons de volontaires de la garde nationale mobile se forment sous l'impulsion patriotique du général Duvivier. Si la guerre éclatait, chaque département verrait se lever dans son sein, comme en 1792, des bataillons de volontaires qui porteraient bientôt cet effectif à près d'un million d'hommes.

—Louis-Philippe est parti laissant derrière lui des dettes considérables. On n'évalue pas à moins de 80 millions les créances que l'Etat aura à régler pour son compte. Heureusement que des propriétés territoriales importantes garantissent et bien au-delà le paiement des sommes énormes qu'il a fallu payer pour obérer sa signature du Roi. *Journal du Havre*.

—*Armand Carrel*.—Le 3 mars une foule composée de citoyens, gardes nationaux et élèves des diverses écoles, précédée de M. Arnaud Marrast, membre du Gouvernement Provisoire, est allée au cimetière de St-Mandé, y rendre solennellement un hommage aux restes d'Armand Carrel.

M. Marrast a prononcé un discours dans lequel on remarque ce passage:

"Ne nous attachons qu'au gouvernement qui soutient la paix. Nous voulons en posséder les fruits de l'ordre de choses actuel en Europe. On nous dit souvent [illegible] à la paix. [illegible] "Soit!" vous répondrez......."

—On annonce que M. Etienne Arago passe de la direction des postes à la direction des Beaux-Arts. On ne connaît pas encore le successeur de M. Etienne Arago.

VICTIMES DE LA RÉVOLUTION.—Pendant la dernière révolution, 125 personnes ont été tuées. 25 soldats et 78 citoyens. On porte le nombre des blessés à 22. Les journaux des 22, 23 et 24 février [illegible] un service funèbre [illegible] décore. Le peuple [illegible].

UN AUTEUR DE LA RÉPUBLIQUE—[illegible] des journées des 22 et 24 février, M. [illegible] a été [illegible] avec ardeur dans les rangs du peuple.

SINGULIER [illegible].—M. Lambert, attaché à la maison de Louis-Philippe, [illegible].

Le gouvernement provisoire a acquis [illegible] de la Banque.

Le musée des Tuileries, tous les fonds, toutes les valeurs trouvées au château, ont été transportés au ministère des finances.

Les collèges royaux vont reprendre le nom de Lycées: le collège Henri IV reprendra le nom de *Lycée Napoléon*, le collège Louis-le-Grand reprend celui de *Lycée Monge*, le collège St-Louis, *Lycée Condorcet*, le collège Bourbon, *Lycée Fourcroy*.

Nous le Bourbon-Vendée va reprendre le nom de *Napoléon-Vendée*.

La place Royale reprend le nom de *Place de la République*.

L'Opéra a repris le nom de *Théatre de la Nation*.

La Bibliothèque royale reprend le nom de *Bibliothèque nationale*.

—LA PREMIÈRE ACTION.—Lors que le transport des objets trouvés aux Tuileries eut été effectué, un des hommes qui les gardaient s'écria: ... de M. Bastide "Mes amis, nous sommes [illegible] depuis hier, nous n'avons pas mangé; nous avons bien gagné le pain." Les assistants, émus, [illegible] la farine de cette scène. Le produit de ces rassemblements d'hommes qui ayant exposé leur vie, ont [illegible] un instant au milieu de tant de richesses, ils manquaient de pain pour toute récompense.

M. Bastide a insisté vainement auprès de cet homme du peuple pour avoir son nom. "Je vous le dirai, a-t-il répondu. Nous avons fait notre travail, nous le reprendrons; demain, nous reprendrons notre ouvrage; aujourd'hui, ce que nous vous demandons du pain parce que nous n'avons pu en gagner."

(*Correspondance Parisienne de l'Abeille*.)
PARIS, le 8 Mars 1848.

Vous aurez de la connaissance du coup de tonnerre qui a renversé à la fois la dynastie et la monarchie. J'ignore quel sentiment vous aura inspiré cet événement, mais il a causé une stupéfaction universelle. On savait qu'il y avait une vive opposition parlementaire organisée, on savait qu'il y aurait lutte et lutte acharnée; mais on ne comptait pas trop sur le succès, s'attendant à une résistance formidable et cette résistance a été nulle—La garde municipale seule s'est battue et ce n'était qu'une poignée d'hommes. En trois heures tout a été fait et pour ainsi dire sans coup férir. Le nombre des morts n'atteint pas une centaine—celui des blessés est d'environ cinq cents—cela prouve combien la monarchie était usée en France.

Aussi voit-on tout le monde se rallier au gouvernement provisoire, malgré la terreur secrète qu'inspire le nom de République. C'est en effet le parti le plus sage, je dis plus, c'est le seul bon, le seul praticable dans ces conjonctures. On pouvait bien en effet, le danger n'est pas de s'arrêter trop tôt, mais bien d'aller trop loin. D'un seul bond on est arrivé aux dernières limites de la liberté—un pas de plus mènerait à l'anarchie. Et ce n'est qu'en acceptant franchement le nouvel état de choses qu'on peut espérer maîtriser le mouvement.

Le plus grand danger vient de ce que ce n'est pas simplement une révolution politique. Profondément travaillées par les doctrines socialistes de toutes les écoles, irritées par l'égoïsme et plus encore par l'arrogance des riches, les classes ouvrières ont voulu faire, et prétendent avoir fait, une révolution sociale bien plus qu'une révolution politique. Cela explique pourquoi, une fois victorieuses, elles ont imposé au gouvernement provisoire des conditions exorbitantes. De là cette proclamation consacrant le droit au travail (1); de là ces décrets réduisant le nombre d'heures de travail tout en augmentant le salaire, de là enfin l'excessive tolérance des diverses autorités pour des excès qu'en tout autre temps on eût trouvés révoltans.

Pour enrayer sur la pente rapide de l'anarchie, il a fallu faire de grandes concessions, trop grandes même; mais il serait souverainement injuste d'en faire peser la responsabilité sur le gouvernement provisoire qui a fait, au contraire, tout ce qu'il était humainement possible de faire dans les circonstances et qui, dans une séance permanente de soixante heures, a couru les plus grands dangers et sauvé tout à la fois la cause de l'ordre et de la République.

Le calme commence maintenant à se faire; l'agitation est moindre, à la surface du moins, mais elle est loin d'avoir disparu. Au point de vue de la politique on se résigne volontiers en acceptant le nouvel état de choses; malheureusement il n'en est pas de même dans le monde des affaires, où le malaise augmente avec l'inquiétude. Les capitaux sont poltrons, on le sait; tout ce qu'on pourra dire là-dessus ne les changera pas: la raison est qu'ils ont horreur de l'inconnu, et c'est l'inconnu qui domine la situation.

A l'intérieur, les exigences des classes ouvrières qui menacent de bouleverser toutes les existences, l'agitation qui accompagne toujours la liberté, agitation à laquelle on n'est pas encore habitué, l'incertitude sur ce qui doit sortir de la prochaine assemblée constituante, enfin les reminiscences de 93 maladroitement soulevées par quelques démagogues, sont autant de sujets d'effroi; à l'extérieur la guerre est tout au moins possible; la France n'attaquera pas les autres puissances et celles-ci ne songeront probablement pas non plus à l'attaquer; mais les mouvements qui se produisent en Suisse, en Italie, en Allemagne, et qui vont probablement se produire en Pologne, n'entraîneront-ils pas la guerre malgré qu'on en ait? Ensuite, aux yeux de beaucoup d'hommes influens dans le nouvel ordre de choses, la guerre serait un auxiliaire en fournissant un exutoire pour la classe pauvre. En présence de telles éventualités est-il donc extraordinaire de voir les capitaux se resserrer et se retirer? Il est probable que si les plus bruyants patriotes eux-mêmes étaient capitalistes, ils n'agiraient pas autrement.

D'un autre côté le retrait subit des capitaux arrête le mouvement industriel, laisse des milliers de bras inoccupés, des milliers de bouches sans pain, et fait par conséquent surgir de toutes parts des causes de mécontentement, de désordre et de violences.

La position prise dans son ensemble est donc extrêmement difficile, et doit inspirer aux plus hardis, de sérieuses appréhensions. On ne comprend donc pas comment, en présence de si graves éventualités, le gouvernement provisoire peut gravement perdre son temps à changer le nom des rues, des édifices publics, des vaisseaux, et s'occuper de cent autres futilités puériles. C'est évidemment perdre son temps à deviser sur la pluie et le beau temps, et pire que cela même, pendant que l'incendie gagne la maison.

Vous verrez par les journaux, que M. Rush a été le premier dans le corps diplomatique, à reconnaître la République Française. On assure pourtant qu'il ne l'aurait pas fait de son propre mouvement, s'il n'y avait été vigoureusement poussé par un personnage fort influent sous le nouvel ordre de choses. De leur côté les Américains présents à Paris se sont ensuite rendus en corps à l'hotel de ville pour présenter une adresse au gouvernement provisoire. Nous étions-là près de 300, et voir du sans vanité, de toutes les députations que le gouvernement avait reçues jusqu'ici, c'était la plus remarquable par le nombre, par l'ordre et par la tenue.

On a beaucoup loué le peuple de n'avoir pas fait tout le mal qu'il aurait pu faire. Il a sans doute montré beaucoup de modération eu égard aux circonstances—cependant il y a eu encore beaucoup trop de désordres. Les appartements du Palais-Royal ont été dévastés et les meubles brûlés, aux Tuileries ont été envahis par la foule qui ne les a pas quittés pendant trois jours. Il y a même 200 garnements qui s'y étaient cantonnés, y vivaient dans une succession d'orgies, se faisant servir par les domestiques de la royauté déchue, et qui n'en sont sortis, hier, que lorsqu'on a vu qu'on allait employer contre eux des moyens sévères.

Enfin, le château de Neuilly a été saccagé et incendié ainsi qu'un château de M. de Rothschild et diverses autres propriétés particulières dans les environs de Paris.

Somme toute, faisant de nécessité vertu, on forme généralement des vœux pour le succès de la République, qu'à son tour on a peine à espérer. On craint que le fruit n'ait été cueilli avant d'être mûr. Que Dieu protège la France!

UNE ERREUR TYPOGRAPHIQUE.—Une plaisante erreur, qui s'est glissée hier dans quelques lignes où nous annoncions le bénéfice de M. Prevost, nous a fait faire un petit compliment à l'habile chef d'orchestre du Théatre d'Orléans. En parlant de l'excellente composition du spectacle, nous disions, sans l'avoir prémédité, que le programme du bénéficiaire est riche de *sorcelé*, c'est *variété* qu'il faut lire.

(1) Un homme fort compétent en ces matières a calculé qu'il y aurait au moins un million d'ouvriers, en moyenne, qui demanderaient du travail au gouvernement. A deux francs par jour, ce qui est un prix très bas, cela fera 600 millions par an pour ce seul objet à ajouter au budget.

COMMERCIAL.

PAR LE STEAMER CALEDONIA.

LIVERPOOL, [illegible] mars.—COTON—Il n'y a pas de [illegible]

[illegible]

Le coton est [illegible]

[illegible]

Havre, [illegible]—Depuis notre dernière circulaire les transactions ont été très peu importantes, pendant la semaine qui vient de s'écouler, les cotons américains ont éprouvé une baisse de 2 à 3 fr.—les communications [illegible] interrompues par les [illegible] pourront [illegible] des espèces et reprendre [illegible] leurs opérations et escomptes, quoique sur une échelle restreinte probablement.—Toutefois la confiance est loin de renaître. La faillite de la maison Gouin & Cie, qui a eu lieu à Paris [illegible] New-York en 16 jours, n'ont produit aucun effet.—[illegible] 128 [illegible].

Paris. [illegible] Banque de Bordeaux [illegible].

[illegible]

Le passif de la maison Gouin & Cie. est porté à 35 millions—Ce chiffre nous paraît très exagéré.

[illegible] télégraphique, de New-York [illegible] Rothschild [illegible].

Voici les noms des principales maisons qui ont suspendu leurs paiements depuis les dernières nouvelles de Californie.

R. Aubin, banquier,	Marseille
Bain, [illegible]	Anvers
Brecker & Tuesting banquiers,	Amsterdam
Brown, Bigg & Compagnons,	Bombay
Banque de l'Union, à Calcutta,	Calcutta
Castilian & Co, négocians,	Amsterdam
Da Costa & Co,	Amsterdam
Danger & Co,	Paris
Dehaan & Co, banquiers,	Amsterdam
Lachmann Deckner, banquier,	Anvers
De Leon & Co, négocians,	Londres
De Garac, Franke & Co banquiers,	Paris
La Maison & Bonwer banquiers	Amsterdam
Le Sueur & Co. banquiers,	Anvers
Banque de Lille,	Lille
Banque de Nantes,	Nantes
Pollock & Dhoes, négocians,	Amsterdam
John Ridgeway, négociant,	Liverpool
Swarth & Schelmant, banquiers	Amsterdam
Van Harper & Co.	Amsterdam
Westendorp & Co. négocians,	Amsterdam

Cette dernière maison a repris ses paiements presque immédiatement.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire à vapeur Augusta, Stevens, pr Vera Cruz
[illegible]

ARRIVÉS.

Navire à vapeur Virginia, Fockier, de Vera Cruz.
Barque Valhalla, Howes, de Philadelphie.
[illegible], de Rio Janeiro.
Jane Gano, Mathews, de Norfolk.
Brick [illegible]

—STEAMERS.—
[illegible]

Au bas du fleuve et montant.
Navire Wabash, ——, de New York.

MEMORANDAS.

NEW-YORK. 29 mars—Arrivés, brick Frances Smith, de la Nouvelle-Orléans, navire St Mary [illegible], barque Joseph, [illegible], brick Emily [illegible], goel. Susan, [illegible].

BALTIMORE, 30 mars—Expédiés, barque Union [illegible], pour la Nouvelle-Orléans, parti, navire [illegible].

BOSTON, [illegible] mars—Expédié, navire Columbus, pr la Nlle-Orléans.

PHILADELPHIE, [illegible] mars—Arrivé, brick Gen Taylor, de la Nouvelle-Orléans.

RICHMOND, [illegible] mars—Arrivée, barque Bachelor de la Nouvelle Orléans.

Ports étrangers.

LIVERPOOL, 26 février—Arrivés de la Nouvelle-Orléans, Lizabeth; 3 mars, Albania; 5, Hindostan; 8, Chaos et Chester; 9, Metoka, United-States et Ayrshire; 11, Eliza, Robert Stuart; 6, Charles Chaloner; 9, Sailor Prince; Margaret; partis, Prince, McKenzie, pour la Nouvelle-Orléans; Albania, Crowell, do; 1er, Eliza, Snell, do.

BORDEAUX, 20 février—Le navire américain Richmond, parti de la Nouvelle-Orléans pour Bordeaux, a fait naufrage le 16 du courant, sur l'île Oléron, (côte de France); le capitaine et deux hommes se sont sauvés.

DEAL, 28 février—Arrivée, navire Claiborne, de la Nouvelle Orléans pour le Havre, avec perte de voiles; 3 mars, arrivé, Trenton, Smith, do, 9, parti, (de Belfast) John Bromham, Rea, do.

BREME, 23 février—Arrivé, Kepler, Drudrop, de la Nlle Orléans.

GRAVESEND, 29 février—Arrivé, Jas Watt, Simpson, de la Nlle Orléans.

TRIESTE, 20 février—Arrivé, Malabar, Freeman, de la Nouvelle Orléans.

CLYDE, 3 mars—Arrivés, St-Mary, Milliken, pour la Nouvelle Orléans.

HAVRE, 7 mars—Arrivés, Lochinvar, de la Nouvelle-Orléans; 23 février, Claiborne, do.

HAMBOURG, 5 mars—Arrivé, Howard, Paulsen, de la Nlle Orléans.

MARSEILLE, 4 mars—Arrivée, Louis-Blois, Jordan, de la Nlle-Orléans.

Décédée hier à 7 heures 1/2, dame FELICIE SAILLARD, épouse de JOHN C. WILTZ, âgée de 19 ans. Les amis et connaissances de la famille Wiltz sont invités à assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à quatre heures précises.

Le corps est exposé rue Tremé, entre Ste-Anne et Dumaine.

VENTES DE CE JOUR

PAR MORPHY & NEVIUS.
D. E. MORPHY, Encanteur.
AUJOURD'HUI vendredi 7 courant, à 10 heures, il sera vendu sur la Levée, en face de la rue du Canal, en débarquement du vapeur Princess,
[illegible] 7 avril

PAR MORPHY & NEVIUS.
D. E. MORPHY, Encanteur.
Chapeaux, Chaussures, Habillemens
AUJOURD'HUI vendredi 7 courant, à 10 heures, il sera vendu à leurs salles d'encan, au premier, No 57, rue des Magasins,
[illegible] caisses bottes, brodequins, souliers, pantoufles, &c. 80 caisses chapeaux diverses qualités, &c. 20 caisses chapeaux de paille.
AUSSI—Quincaillerie, habillements, [illegible] 7 avril

PAR J. B. BLACHE,
IL sera vendu aujourd'hui 7 courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue Conti, No. 4.
6 caisses de linge fait et 10 coffres de linge [illegible]
7 avril

PAR SYKES & HYDE.
IL sera vendu aujourd'hui vendredi, 7 courant à 5 heures, sur la Levée, en face de la rue Poydras, sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra,
[illegible] barils de FARINE, marque St Louis [illegible]
[illegible]
Brunswick, de St Louis ce port. 7av

Fonds de Magasin de Marchandises Sèches et linge fait
PAR F. H. PETITPAIN.
SAMEDI 8 avril, il sera vendu à midi au magasin en coignure des rues Magasins et Poydras.
Le fonds du magasin consistant en marchandises sèches, linge fait, souliers, &c.
AUSSI—Les installations dudit magasin. 7av

Habillements d'ete a l'encan.
PAR F. FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu samedi prochain, 8 du courant à 11 heures du matin, à leur magasin d'encan, encoignure des rues Chartres et St Louis,
Un assortiment d'habillements confectionnés [illegible], vestes et habits vestes en mérinos, gilets, [illegible], cravates, etc, etc, etc.
Et immédiatement après, une facture de souliers [illegible] 7 avril

PAR J. H. DOMINGON, Encanteur
IL sera offert en vente samedi 15 courant, à la Bourse St Louis à midi,
Une maison en briques, située rue [illegible] entre Orléans et St Pierre, [illegible] appartements à [illegible]
[illegible] terrain mesure [illegible] profondeur, mesure française.
On pourra s'adresser [illegible] traiter à l'amiable, jusqu'au jour de la vente.

Aux Habitans sucriers
EQUIPAGES—FONTAINES A VAPEUR
LE vin de cannes [illegible]
[illegible]
J. DIDOLL.
7avril

AVIS AUX CONTRIBUABLES DE L'ETAT
CONFORMÉMENT à l'acte de la Législature de cet Etat, approuvé le 3 mai 1847, je soussigné collecteur de taxes d'Etat du 2e District [illegible] donne par le présent avis aux habitants et résidants dudit District, compris entre les rues St Louis et St Philippe, [illegible] qui exercent une profession [illegible] au bureau, situé rue St Anne, No 22, [illegible] de 9 heures A. M. à 3 heures P. M. [illegible]
Section une—Il est décrété, &c, [illegible]
[illegible]
Nouvelle-Orléans, le 7 avril 1848.
J. B. DIONIS
Collecteur des taxes d'Etat pour le 2e District
7av—1m

Avis aux contribuables de l'Etat.
CONFORMÉMENT à l'acte de la législature de cet Etat, approuvé le 3 mai 1847, [illegible]
[illegible]
JOHN N. ELLIOT
Collecteur des taxes d'Etat du 1er District
7 avr. [illegible] Représentant

GUERISON RADICALE [illegible]
[illegible]
Onguent rhumathismal.
[illegible]
Baume anti-névralgique [illegible]
Pommade pour les [illegible]
[illegible]
Les honorables personnes [illegible]
Chaque bouteille ou flacon porte l'étiquette revêtue de la signature à la main de l'auteur.
Nouvelle Orléans, en vente chez M. [illegible], pharmacien, encoignure des rues Dauphine et Orléans, [illegible]
LOUIS CASTEL,
25 mars—1m Pharmaciens [illegible]

PAVILLON ST-ANTOINE.
COURVOISIER & Co. préviennent le public que dimanche 26 du courant, ils feront l'ouverture de leur Pavillon, où ils s'empresseront d'offrir aux vrais amateurs de glaces [illegible]
[illegible]

SIMON ÉMILE LOUIS VICTOR LEFEBVRE [illegible]
LEOPOLD JEANNET
[illegible] rue St Louis
3 av—[illegible]

TIR A LA CIBLE.
GRENADIERS GARDES D'ORLEANS.
[illegible]
La Compagnie [illegible] dimanche prochain, [illegible]
La plus grande ponctualité est requise.
Par ordre du capitaine.
F. C. BOURNOS, Sergent major.
N. B. Après le Tir, il y aura une élection pour les membres du comité devant servir pour les six mois courant. 4av

COMPAGNIE DU TELEGRAPHE
DE WASHINGTON A LA NOUVELLE ORLEANS.
Nlle-Orléans, 3 avril 1848.
LES Actionnaires de la Nouvelle-Orléans, à cette Compagnie, sont, par le présent, notifiés que le dernier versement de dix pour cent, ou de cinq piastres par action, est actuellement dû et payable à H B. Wilkinson, trésorier, à la Banque du Canal.
D'après les termes de la souscription toutes les actions dont les paiements n'auront pas été effectués dans les quinze jours, sont sujettes à être confisquées, toutefois cette règle ne sera pas suivie dans tous les cas où les paiements s'effectueront dans dix jours de cette date.
H. R. W. HILL.
N. N. WILKINSON.
4avril

$10 De Recompense.
Parti marron le vendredi 24 mars dernier de chez son maître M. A. Hardouin, paroisse St Charles, le petit griffe (assez foncé) JOSEPH ou JOE, âgé de 14 à 15 ans, ayant appartenu à Mme Cassein.
On pense qu'il est allé trouver sa mère appartenant à Mme Letée, demeurant dans la 3me Municipalité.
La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera chez Mrs Courvoisier & Co où le logera dans une des geôles de cette ville. 3av

LAC—LAC—LAC.
LE soussigné prévient le public et ses amis en général que dimanche prochain, 9 avril, il fera l'ouverture de son RESTAURANT au lac Pontchartrain, vis-à-vis l'hôtel Washington. Il ose espérer que les améliorations qui ont été faites lui conserveront la bienveillant patronage dont il a joui jusqu'à ce jour.
31m—6f L. BOUDRO.

Bureau de l'Arpenteur General,
27, Passage de la Bourse, entre Conti et St-Louis.
DE LA BRETONNE, Député-Arpenteur-Général, Architecte, Topographe et Ingénieur Civil. 31 m

COUTIL—10 caisses coutil Hamilton, en magasin et à vendre par DE FOREST & CO.

AMUSEMENTS.
THÉATRE D'ORLEANS
SAMEDI, 8 AVRIL 1848
Avant dernière représentation des
Exercices et Danses Acrobates
DU PROFESSEUR RISLEY
Et ses deux fils, JOHN et HENRY.
Précédés par
LES DIAMANTS
DE LA COURONNE,
Opéra en 3actes, d'Aubert
Le spectacle commencera à 7 heures.

POUR BOSTON—Le [illegible] fin voilier RUSSIA, capt. White, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage s'adresser à L. H. GALE
7av

POUR LIVERPOOL.
Le fin voilier WACONA, capt. [illegible] ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour passage s'adresser à bord ou à L. H. GALE.
7avril 95 [illegible]

POUR GENES—La barque JULIA, capitaine Ferando, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage s'adresser à
7av T. C. JENKINS, 25 Commune

POUR LIVERPOOL.
Le fin voilier GENL. BERRY, [illegible] ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
7av T. C. JENKINS, 25, Commune

LANGUES MODERNES.
MÉTHODE DE VIVE VOIX
J. S. DE PALOS, Professeur d'ANGLAIS, FRANÇAIS ET ESPAGNOL [illegible]
[illegible]

FIEVRE [illegible]
AUGUSTIN & [illegible]
7av—6,3pe 29, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Glasgow, venant du Havre et à vendre avec privilège [illegible]
16 caisses véritable Absinthe [illegible]
[illegible]
Par le brick Victoria, venant de Bordeaux
12 barriques vin rouge ordinaire,
8 do Margaux et médoc, qualité supérieure,
4 do Chateau Galité vin d'[illegible]
A vendre par J. N. CURIEN,
7av—3f 25 rue Conti.

RAIL ROAD DE JEFFERSON AU LAC PONTCHARTRAIN
Nouvelle-Orléans 7 avril 1848.
IL est publié et prévenu [illegible]
[illegible] Porter et John Hampson, commis [illegible]
CHARLES BAQUIÉ [illegible]

Bureau du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et Carrollton
Nouvelle-Orléans [illegible]
AVIS—Conformément au décret [illegible]
[illegible]
CHARLES BAQUIÉ
Secrétaire.

Bureau du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.
[illegible]
AVIS.
[illegible]
CHARLES BAQUIÉ
Secrétaire.

Salon de Cremes à la Glace
LE [illegible]
[illegible]
H. WILLOZ.

BAZAR DE JOUETS.
J. F. LORRE & Cie.
56, Rue de Chartres, entre Conti et Bienville.
INVITENT les Dames [illegible] BAZAR [illegible]
[illegible]

Une Institutrice
ON demande [illegible]
[illegible]

AVIS.
A VENDRE [illegible] VOITURE Française [illegible]
[illegible]

Aux Pharmaciens.
LE Propriétaire [illegible]
[illegible]

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.
PAR un jugement [illegible] SANCAN & GENTY [illegible]
[illegible]
L. A. GENTY.
[illegible]
L. A. GENTY.
26, rue Chartres

Changement de domicile.
LE soussigné, artificier, a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de transférer ses [illegible] rue des Ursulines, encoignure [illegible]
[illegible]
GUSTAVE CATOIR
30 mars—3m

SALON
DE CREMES A LA GLACE
LE soussigné à l'honneur [illegible] salon de CREMES A LA GLACE [illegible]
[illegible]
LAZZARO DANCEWICH
30 mars—3m

N. CONOM, prévient [illegible] CREMES A LA GLACE [illegible]
[illegible]

Jardin et Hotel Carrollton
Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient de faire l'ouverture de ce délicieux établissement.
[illegible]
Des barkeepers polis et attentifs seront toujours à leur poste, pour servir ses amis et le public en général, dont il sollicite le patronage.
5avril—3m JAMES DURNO

DAME DE MAGASIN
Demandée.
ON demande pour être en [illegible] de marchandises sèches [illegible]
[illegible]
30 mars MICHAEL [illegible]

A louer à bail ou sans bail,
UN superbe magasin neuf à deux étages et à l'épreuve du feu, très convenable pour un magasin d'entrepôt, situé rue de la Levée entre la grande de presse à coton d'en bas et la petite presse, 3me municipalité. Pour les conditions s'adresser à
ADOLPHE BOULANGE,
9 mars—30j rue Marigny No 3, 3me municipalité

GRAISSE—244 barils et tierçons, 10 demi barils et 80 barillets feuilles de graisse prime, en déchargement du steamer Yeatman, et à vendre par
LABORDE & TIQUES,
30m 21, Commune.

CHAUX supérieure—600 barils chaux fraîche qui vient de la carrière de marbre de Cap Girardeau, 600 barils chaux ordinaire de Thomaston, à vendre par P. E. MONPREAUX,
9 mars Vieux Bassin Marble Yard.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—85 caisses en débarquement du navire Harrisburg, à vendre par
G. W. DUNBAR
21 mars 39 rue de la Douane